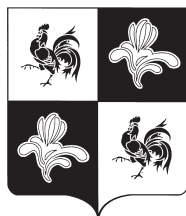


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



27 mai 2021

SESSION ORDINAIRE 2020-2021

**Présentation du dernier dénombrement des personnes sans-abri
et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale**

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales,
de la Famille et de la Santé

par Mme Farida TAHAR

SOMMAIRE

1. Désignation de la rapporteuse	3
2. Introduction des présidences	3
3. Exposé de M. Mauro Striano, chargé de mission à Bruss'Help	3
4. Échange de vues.....	9
5. Approbation du rapport.....	20

Ont participé aux travaux : Mme Latifa Aït-Baala, Mme Nicole Nketo Bomele, Mme Delphine Chabbert, M. Jonathan de Patoul, M. Ibrahim Donmez, Mme Céline Fremault, Mme Véronique Jamoulle, Mme Fadila Laanan, Mme Marie Nagy, Mme Magali Plovie, Mme Farida Tahar, Mme Viviane Teitelbaum et M. David Weytsman (président), ainsi que M. Alain Maron (ministre), M. François Bertrand, M. Mauro Striano et M. Pierre Verbeeren (personnes auditionnées).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales, de la Famille et de la Santé a procédé, en sa réunion du 27 mai 2021, conjointement avec les commissions homologues de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune et du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, à une présentation du dernier dénombrement des personnes sans-abri et mal logées en Région de Bruxelles-Capitale par Bruss'Help.

1. Désignation de la rapporteuse

À l'unanimité des 9 membres présents, Mme Farida Tahar a été désignée en qualité de rapporteuse.

2. Introduction des présidences

M. Ibrahim Donmez (président de la commission de la Santé et de l'Aide aux personnes de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune) souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et donne la parole à ses homologues du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie et du Parlement francophone bruxellois.

Mme Carla Dejonghe (présidente de la commissie voor Welzijn, Gezondheid en Gezin du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie) remercie, au nom du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie, Bruss'Help, pour cette présentation du dénombrement des personnes sans-abri et mal logées.

Le problème du sans-abrisme et du mal-logement est vaste et complexe. Il exige un suivi minutieux, afin de reconnaître les tendances et de sortir les gens de cette situation de vulnérabilité. Il est important de dénombrer, car aucune politique ne peut être menée sans données. Il est également facile de méconnaître un grand nombre de ces personnes, car les différentes formes de sans-abrisme et de mal-logement ne sont pas toujours prises en compte. Il ne faut pas non plus oublier que la pandémie de Covid-19 a eu un impact énorme sur la vie de ces personnes vulnérables.

Le sans-abrisme et le mal-logement connaissent de nombreuses sous-catégories, et chacune a ses propres complexités et difficultés. Qui a connu le plus de difficultés ? Y a-t-il eu, malgré tout, le moindre progrès ? Il est à espérer que les résultats de Bruss'Help pourront apporter des réponses à toutes ces questions. C'est pourquoi l'oratrice a grand hâte de les

découvrir avec les commissaires, et elle tient à remercier une fois encore tous ceux qui y ont contribué.

M. David Weytsman (président de la commission des Affaires sociales, de la Famille et la Santé du Parlement francophone bruxellois) remercie les intervenants, au nom de la commission, pour leur présence ce jour. Il remercie également leurs équipes ainsi que les nombreux volontaires et organisations qui se sont engagés à leurs côtés durant cette période de pandémie.

Il note, malheureusement, que 5.313 personnes ont, encore aujourd'hui, été recensées lors du dernier dénombrement, ce qui représente tout de même une augmentation, par rapport à 2018, de près de 28 %. Cette augmentation est interpellante.

Il fut également constaté une augmentation dramatique des personnes vivant dans les squats, en rue ou prises en charge par des hébergements non agréés, à hauteur de 2.000 personnes.

La sixième édition de ce rapport très précis éclaire les commissaires présents ce jour, afin que leur action politique puisse être davantage volontariste dans le futur.

Enfin, la fréquence de ce recensement permet d'obtenir une vision – à court, moyen et long termes – de l'évolution du sans-abrisme.

3. Exposé de M. Mauro Striano, chargé de mission à Bruss'Help

M. Mauro Striano structurera son exposé en deux parties : la première concernera la méthodologie utilisée pour établir le dénombrement; la seconde consistera en une analyse des résultats. Puisque le temps est limité, il ne peut se pencher en détail sur tous les constats établis par ce dénombrement.

Concernant la méthodologie, la question qui se pose est de savoir qui est concerné par ce dénombrement ? Quelle est la définition des personnes sans-abri ? Il faut savoir qu'il n'existe pas de définition commune concernant le sans-abrisme. C'est pourquoi la définition de la Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri (Feantsa) est utilisée depuis la première édition du dénombrement. Pour rappel, celle-ci a été menée en 2008 par La Strada et ce, jusqu'en 2018. La première édition menée par Bruss'Help est donc celle de 2020.

Cette définition se base sur trois domaines :

- un domaine physique, c'est-à-dire posséder exclusivement une habitation adéquate pour soi-même et sa famille;
- un domaine social, c'est-à-dire disposer d'un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales;
- un domaine juridique, c'est-à-dire posséder un titre légal d'occupation.

Sur la base de cette définition, la Feantsa distingue quatre formes d'exclusion de logement :

- être sans-abri, à savoir passer la nuit dans un espace public ou un centre d'hébergement d'urgence;
- être sans logement, à savoir résider dans un foyer d'hébergement, un centre d'accueil ou une institution spécialisée;
- être en situation de logement précaire, à savoir être hébergé provisoirement chez un tiers – sa famille ou ses amis –, occuper une habitation sans bail locatif formel ou être menacé d'expulsion;
- être en situation de logement inadéquat, à savoir vivre dans une structure provisoire non conventionnelle – un squat ou une occupation négociée.

L'intervenant saisit l'occasion pour répondre à certaines questions reçues par écrit concernant cette définition. La méthodologie est utilisée effectivement dans plusieurs États européens, mais il ne s'agit pas d'un usage uniforme à l'échelle de l'Union européenne.

Avant de travailler pour Bruss'Help, il a travaillé pendant près de 10 ans à la Feantsa. Un des plaidoyers portés par la Fédération auprès de la Commission européenne était de reconnaître cette définition à l'échelle de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas. Néanmoins, cela n'empêche pas la comparaison avec d'autres pays et d'autres villes.

En outre, Bruss'Help est membre de la Feantsa et active dans le contexte européen. Les données de Bruss'Help ont été utilisées pour établir le rapport annuel sur le mal-logement au niveau européen. Il existe une proposition d'un article pour l'observatoire académique de la Feantsa. Parmi ces échanges, une demande a été faite par le Gouvernement français pour participer au Comité d'accompagnement pour le dénombrement qu'ils comptent mener au sein de plusieurs villes, dans le courant de l'année prochaine.

Comment s'opère le dénombrement ? Chaque dénombrement mené vise à établir une photographie qui permet d'opérer une comparaison d'édition en édition. Le dénombrement en Région de Bruxelles-Capitale se déroule historiquement le premier ou le deuxième lundi de novembre, avant la mise en place du Plan hiver. Cela a pour but de se rendre compte de la capacité du secteur d'aide aux personnes sans-abri en dehors du Plan hiver. Une exception a été faite en 2016-2017 durant laquelle un dénombrement a été opéré juste avant le début du Plan hiver et durant ce plan.

Le dénombrement couvre toute la Région bruxelloise – les 19 communes – et est réitéré tous les deux ans, en général avec la même méthode et les mêmes partenaires, bien que la méthode puisse être adaptée selon les contextes et que de nouveaux partenaires aient été inclus afin de récolter des informations plus fiables.

Le dénombrement bruxellois s'appuie donc sur une large collaboration qui rassemble les acteurs du secteur – les professionnels, les experts de terrain et bénévoles qui travaillent pour les services, ainsi qu'un ensemble de partenaires de secteurs connexes – la STIB, Bruxelles Environnement, les CPAS et les hôpitaux. Bruss'Help tente d'impliquer l'ensemble des partenaires dans les mois qui précèdent le dénombrement et jusqu'au moment où les premières données sont débattues.

Concrètement, le dénombrement se base sur trois procédés :

- le premier est la question de la centralisation des données : les données récoltées sont encodées le soir du dénombrement par les différentes structures d'hébergement et d'accueil;
- le deuxième est le comptage nocturne : il s'agit du recensement la nuit – du 9 novembre dans ce cas-ci –, à savoir le comptage des personnes qui vivent dans l'espace public;
- le troisième consiste en des pré-enquêtes et post-enquêtes : ce procédé, introduit lors de l'édition de 2016-2017, consiste en l'obtention d'informations qualitatives concernant leur lieu de repos – en cas de sans-abrisme caché –, leur situation administrative, etc. Il faut bien garder à l'esprit que ce troisième procédé est à l'état embryonnaire et que les informations récoltées jusqu'à présent ne sont pas complètement fiables puisqu'il s'agit d'un échantillon assez limité.

Malheureusement, Bruss'Help ne dispose pas d'informations complètes sur les logements précaires, notamment sur le sans-abrisme caché, ou sur les

questions liées à la santé mentale et aux assuétudes. En effet, ce n'est pas le but de ce dénombrement.

Les données enregistrées sont donc centralisées la nuit du dénombrement. Bruss'Help reçoit des informations de la part des centres d'hébergement et d'urgence, des maisons d'accueil ainsi que de tous les services d'accompagnement au logement. À ces chiffres s'ajoutent les données transmises par les structures non conventionnelles – les structures d'hébergement non agréées, les occupations négociées, les squats, etc. Les hôpitaux sont également invités à communiquer le nombre de personnes sans-abri qui ont passé la nuit dans les services d'urgence.

Il est important de souligner que Bruss'Help ne récolte que des informations quantitatives réparties par âge et par genre. Le formulaire demande uniquement si la personne est adulte ou mineure, homme, femme ou transgenre. Aucune demande d'information n'est faite sur le parcours de la personne, les problématiques qu'elle rencontre, les raisons du sans-abrisme ou la situation administrative.

Bruss'Help ne reçoit pas non plus de données relatives au nombre de personnes sans-abri qui sont en situation irrégulière ou qui sont spécifiquement des migrants en transit.

Ainsi, le soir du dénombrement, Bruss'Help organise un comptage avant le dénombrement même, en identifiant, au préalable, les lieux fréquentés et ce, grâce à l'expertise des travailleuses et travailleurs sociaux. Un maillage est ainsi établi avec un nombre de zones qui délimite la région. Cette année, 89 zones ont fait l'objet du recensement, avec 230 bénévoles mobilisés pour le dénombrement.

Avant le début du comptage, des formulaires et une carte indiquant les zones à parcourir sont distribués. Entre 23 heures et minuit, ainsi qu'après la fin du dénombrement, au moins un membre de chaque équipe restitue les formulaires complétés.

Concernant les atouts et les limites de cette méthodologie, l'intervenant mentionne qu'un des atouts de Bruss'Help est cette définition assez large et plutôt complète du sans-abrisme et du mal-logement. Le fait que cette méthodologie ait été utilisée d'une édition à l'autre permet de comparer les données au fil des années et d'opérer des comparaisons internationales.

En revanche, il peut être difficile d'y apporter des modifications, puisque cela empêcherait alors Bruss'Help de comparer les données d'une année à l'autre. C'est pourquoi ce système est assez flexible, mais pas suffisamment pour repenser complètement la méthodologie.

De plus, des données relatives à certaines catégories reprises par la définition du sans-abrisme – par exemple, le sans-abrisme caché – font encore défaut.

En outre, puisqu'il s'agit d'une cartographie quantitative, un nombre énorme de situations sont réduites à des catégories, bien que Bruss'Help envisage d'y intégrer des focus thématiques. À cet égard, l'intervenant sera responsable d'un focus thématique sur le sans-abrisme parmi les personnes immigrées.

Il pourrait également être envisagé de changer la manière de communiquer ces informations. Cela doit encore être discuté au sein de l'équipe et du conseil d'administration mais les idées sont là, notamment celle de produire des chiffres suffisamment rapidement pour qu'ils puissent être rendus publics et, ainsi, prendre plus de temps au cours de l'année pour approfondir certains constats tirés lors du premier recensement.

Concernant la lecture des résultats, il est, tout d'abord, important de voir comment la typologie développée par la Feantsa est adaptée au contexte bruxellois.

La première catégorie est celle des personnes sans-abri. Les concernant, un comptage nocturne des personnes vivant dans l'espace public est effectué. Avec ce recueil de données, des informations sont obtenues concernant le nombre de personnes vivant en hébergement d'urgence, hébergés par la Plateforme citoyenne ou, pour cette année, résidant au sein des structures hôtelières mises à disposition durant la crise sanitaire.

La deuxième catégorie est celle des personnes sans logement. Le recueil de données établi grâce au recensement permet d'obtenir des informations sur le nombre de personnes vivant en maison d'accueil et en logement de transit – gérés par les CPAS.

Des données complémentaires sont obtenues sur le nombre de personnes demandeuses d'asile vivant au sein des structures d'accueil Fedasil et partenaires, au sein des structures sociales d'accueil pour les bénéficiaires de protection internationale, et au sein d'hébergements collectifs de la Plateforme citoyenne.

Il a été décidé de ne pas inclure ces personnes dans les 5.313 personnes comptabilisées, de même que lors des recensements précédents. Les inclure maintenant ne permettrait donc pas une comparaison avec les années précédentes et il existe toujours un débat concernant la place des personnes demandeuses d'asile au sein de la société.

Le même débat est en cours concernant les personnes en post-hébergement – résidant au sein de

services de guidance à domicile ou de « *housing first* » – car il s'agit de personnes actuellement en logement, certes toujours accompagnées par les services d'aide aux sans-abri mais qui, pour l'instant, ont un logement. Ces personnes sont, probablement, en situation de vulnérabilité face au sans-abrisme mais elles ne sont pas considérées dans la catégorie de personnes sans-abri. C'est pourquoi elles sont, elles aussi, reprises dans les données complémentaires.

Concernant les personnes vivant en logements précaires, les pré-enquêtes et post-enquêtes fournissent quelques informations, mais celles-ci ne sont pas suffisamment fiables concernant le sans-abrisme caché – les citoyens vivant chez des tiers.

En outre, Bruss'Help ne dispose pas de données concernant les personnes menacées d'expulsion ou menacées par des violences domestiques. Pour ce qui a trait aux logements inadéquats, le recueil de données fournit des informations sur les structures d'hébergement non agréées, les occupations négociées et les squats. Il n'existe donc pas d'informations relatives aux personnes vivant au sein de ménages surpeuplés, par exemple.

Il est donc important de prendre en considération, pour cette édition, le contexte sanitaire qui a eu un impact assez fort sur le secteur du sans-abrisme et d'aide aux sans-abri. La réduction observée du nombre de lits en maison d'accueil et dans les centres d'hébergement d'urgence a été partiellement – parfois intégralement – compensée par les structures hôtelières et d'autres structures mises à disposition pour l'hébergement d'urgence de personnes sans-abri et ce, depuis le premier confinement – avril 2020.

En effet, ces services d'hébergement, fonctionnels 24 heures sur 24 et donc plus fiables, en termes de données, que les hébergements exclusifs de nuit, ont témoigné d'un changement assez important.

Ainsi, ce sont 5.313 personnes sans-abri ou mal logées qui ont été comptabilisées :

- 719 personnes vivant dans l'espace public;
- 808 personnes vivant en structures d'hébergement d'urgence;
- 498 personnes hébergées par la Plateforme citoyenne, dont 50 personnes étaient hébergées par des tiers;
- 622 personnes résidant au sein des structures hôtelières mises à disposition durant la crise sanitaire;
- 706 personnes vivant en maisons d'accueil;

- 434 personnes en logements de transit – principalement ceux gérés par les CPAS;
- 335 personnes vivant en structures d'hébergement non agréées;
- 161 personnes vivant au sein d'occupations négociées;
- 999 personnes résidant dans des squats;
- 31 personnes ayant passé la nuit dans les services d'urgence des hôpitaux.

Parmi ces personnes, 2.647 d'entre elles sont à considérer, techniquement, comme des personnes sans-abri, c'est-à-dire des personnes qui ont passé la nuit dans l'espace public ou dans les centres d'hébergement d'urgence. Concrètement, cela représente 49,8 % de cette population, donc une personne sur deux. 28,5 % d'entre elles sont sans logement et 28,1 % vivent en logement inadéquat.

Ces graphiques donnent donc une idée de l'évolution récente, entre 2018 et 2020, du sans-abrisme et mettent en évidence quatre évolutions :

- une forte hausse du nombre de personnes en centres d'hébergement d'urgence et centres de crise, ce qui fut largement corrélé par le nombre de places mises à dispositions durant la crise sanitaire. Les chiffres passent de 1.305 personnes en 2018 à 1.928 en 2020;
- la constatation que, malgré cette augmentation des places d'urgence, le nombre de personnes dans l'espace public a seulement légèrement diminué, passant de 759 à 719;
- l'augmentation du nombre de personnes en squats puisqu'il est passé de 236 à 999 – plus du triple. Cela est probablement dû au fait que, durant la crise sanitaire, il y a eu une multiplication des contacts avec les publics résidant en squat et ce, dans le cadre de l'aide que Bruss'Help et ses partenaires ont apporté face à l'épidémie – en matière de testings, etc.;
- la diminution du nombre de personnes en maisons d'accueil, qui passe de 862 à 706. Cela est dû à la réduction des capacités des maisons d'accueil pour les questions liées aux mesures sanitaires en place.

Plus globalement, de 2008 à 2020, le nombre total de personnes sans-abri et mal logées a un peu plus que triplé. Un fait important à observer est que, depuis 2014, le taux d'augmentation s'est accentué

assez rapidement : 13 % entre 2014 et 2016, 17 % entre 2016 et 2018 et 27,7 % entre 2018 et 2020.

On peut constater une tendance à la hausse constante des personnes hébergées dans les centres d'hébergement d'urgence, surtout à partir de 2016, et une tendance inverse dans les maisons d'accueil, pour lesquelles les chiffres ont été plus ou moins constants entre 2008 et 2018, avant une diminution entre 2018 et 2020 liée aux mesures sanitaires.

Concernant la répartition par âge et par genre des personnes sans-abri, 82,4 % d'entre elles sont adultes, 17,6 % d'entre elles sont mineurs. Parmi les adultes, 47,2 % sont des hommes, 20,9 % sont des femmes et 14,3 % sont indéterminées.

Ainsi, 933 mineurs ont été comptés, tandis que 619 mineurs avaient été comptés en 2018. Cela représente donc une augmentation de 50 % par rapport à 2018. Il faut garder à l'esprit que le taux des mineurs comptabilisés par rapport au nombre total de personnes sans-abri est relativement minime, et il reste constant dans le temps. Par exemple, en 2010, les mineurs représentaient 20,7 % des personnes sans-abri, 23,3 % en 2014 et 19,2 % en 2016. Cette problématique existe donc bel et bien et n'est pas nouvelle.

La présence de mineurs est particulièrement évidente, notamment dans les logements de transit, les dispositifs de crise mis en place pendant la pandémie, les maisons d'accueil et les centres d'hébergement d'urgence.

Bruss'Help ne dispose, actuellement, pas d'explication relative à l'augmentation récente de ces chiffres. Cela peut être lié à un nombre croissant de familles sans-abri mais c'est, malheureusement, invérifiable à l'heure actuelle. Il est possible qu'une partie de cette hausse soit liée à l'augmentation du nombre de femmes victimes de violences domestiques, qui ont été abritées dans les dispositifs de crise.

Concernant la question du genre, il y a eu une augmentation, parmi le public féminin, de 943 à 1.110, mais une diminution proportionnelle de 22,7 % à 20,9 %. Dans l'espace public, une diminution en termes absolus – de 84 à 51 personnes – et proportionnelle – de 11,1 % à 7,1 % – a été observée. Pour ce qui concerne les publics hébergés dans les centres d'hébergement d'urgence, il s'agit majoritairement d'hommes.

La proportion de femmes dans le public sans-abri est donc relativement stable depuis 2008, de plus ou moins 20 %. Mais ce qui est intéressant à remarquer est que ces femmes représentaient quasiment 75 % des adultes hébergés dans les dispositifs de crise, ce

qui est clairement lié à l'augmentation des violences domestiques durant la crise sanitaire. La priorité, pour les services, a été donnée à la mise à l'abri de ces femmes.

Il est également important de rappeler que, comme souligné par des études réalisées dans d'autres pays – par exemple, au Royaume-Uni –, les femmes, lorsqu'elles sont confrontées à des violences sexistes ou par peur que leurs enfants ne leur soient retirés, recourent souvent à des solutions alternatives et pas nécessairement à des services d'aide aux sans-abri. Il est donc probable que le phénomène de sans-abrisme parmi les femmes soit sous-estimé.

Dans l'espace public, 719 personnes, dont 12 enfants, ont été comptées, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2018. Cependant, comme l'intervenant le fait remarquer, nous aurions pu espérer une diminution plus importante, compte tenu du nombre additionnel de places mises à disposition dans les centres d'hébergement d'urgence. Sans ces places mises à disposition dans les hôtels durant la crise sanitaire, nous aurions pu nous attendre, sans certitude, à quelques centaines de personnes supplémentaires recensées dans l'espace public.

Ainsi, 74,3 % des personnes concernées sont des hommes, 7,1 % sont des femmes et 16,8 % sont indéterminées. Cette répartition des genres est assez similaire à des dénombrements et des études menés dans d'autres villes, notamment Paris, Berlin ou Londres.

À nouveau, des études ont été menées à ce sujet, en particulier une étude menée au Royaume-Uni concernant les expériences de femmes à la rue, qui sont souvent sujettes à des menaces et violences physiques et sexuelles. Plusieurs stratégies sont utilisées par ces femmes pour échapper aux menaces, notamment se cacher pour dormir – il est donc possible que celles-ci n'aient pas été comptabilisées –, se déplacer constamment ou encore dissimuler le fait d'être une femme. À nouveau, pour toutes ces raisons, il est possible que le phénomène de sans-abrisme chez les femmes dans l'espace public soit sous-estimé.

Concernant les zones géographiques, l'intervenant observe une diminution significative de près de 50 % dans les trois gares principales : Bruxelles-Nord, Bruxelles-Central et Bruxelles-Midi. Une première diminution est apparue en 2010 et s'est poursuivie avec les années. Entre 2018 et 2020, elle fut assez remarquable.

En outre, 1.306 personnes, sans compter les chiffres des dispositifs de crise, ont été comptées dans les centres d'hébergement d'urgence, ce qui

représente pratiquement le même nombre qu'en 2018 – qui était de 1.305 –, ce qui confirme l'explosion du recours à l'urgence déjà enregistré en 2018.

Cette explosion des chiffres était liée, entre 2016 et 2018, à l'apparition de la Plateforme citoyenne – avec la Porte d'Ulysse fin 2017 – ainsi que d'autres phénomènes bien connus – migrants en transit, fermeture des camps à Calais en 2016, etc. Ces personnes en transit pourraient, potentiellement, demander l'asile et décident de ne pas le faire dans leur pays de résidence actuelle.

Les trois services qui offraient le plus grand nombre de lits dans le domaine de l'hébergement d'urgence sont la Plateforme citoyenne, le New Samusocial et la Croix-Rouge. Le centre rue de Trêves a été instauré juste après le dénombrement de 2018. C'est pour cela qu'il est possible d'observer, dans le graphique, une augmentation entre 2018 et 2020 liée au nombre de personnes dans le centre rue de Trêves.

Concernant les hôtels et autres structures mobilisés pendant la crise, il faut prendre en considération le fait que la distinction entre « urgence » et « crise » n'est pas si évidente. Tout d'abord, plusieurs opérateurs de l'urgence, actifs dans la gestion des hôtels, ont également mis en place des solutions temporaires.

Si l'on regarde l'évolution de ces structures entre le premier confinement et la situation actuelle, on observe une disparition progressive de la frontière entre « urgence » et « insertion ». Initialement, ils consistaient en des dispositifs d'urgence avec un accès bas seuil qui, petit à petit, sont devenus des structures d'accompagnement vers l'insertion – notamment l'hôtel géré par le CPAS de Forest ou l'hôtel Maria, géré par la commune d'Anderlecht.

Concernant les maisons d'accueil, c'est la première fois que le nombre de personnes logées dans les maisons d'accueil a diminué et ce, à cause de la crise. Mais la tendance à la baisse de la proportion de personnes logées en maisons d'accueil par rapport à la population totale de sans-abri est constante – 45 % en 2008, 37 % en 2010, 27 % en 2014, 24 % en 2016 et 20 % en 2018.

Si, entre 2008 et 2020, le nombre de personnes sans-abri a plus que triplé, le nombre de personnes en maisons d'accueil n'a augmenté que de 10 % entre 2008 et 2018, avant de diminuer entre 2018 et 2020.

Pour ce qui a trait aux données complémentaires liées au « *housing first* », le 9 novembre 2020, 153 personnes étaient accompagnées avec un suivi de type « *housing first* », ce qui représente une augmentation de près de 30 % par rapport à 2018. Cela est signifi-

catif et, pourtant, la croissance est à la baisse : entre 2014 et 2016, au début de la mise en place de cet accompagnement, le nombre de personnes recensées avait presque triplé; entre 2016 et 2018, il avait doublé et il a augmenté, dernièrement, de 30 %.

À cet égard, quasiment la moitié des personnes accompagnées dans le cadre du « *housing first* » résidaient dans des logements gérés par des agences immobilières sociales (AIS), ce qui confirme l'importance des partenariats avec ces agences.

En outre, l'intervenant ajoute qu'au-delà du « *housing first* », 356 personnes étaient prises en charge par des programmes d'accompagnement post-hébergement et 1.243 personnes bénéficiaient de guidance à domicile, pour un total de 1.599 personnes bénéficiant d'un suivi après un hébergement en maison d'accueil ou, en tout cas, après une situation de sans-abrisme.

En conclusion, 5.313 personnes ont été recensées, soit une augmentation de 27,7 %; presque une personne sur trois vivait dans l'espace public ou dans un squat – des personnes qui n'ont eu recours à aucun service d'aide aux sans-abri; 36,3 % dans des structures d'urgence ou de crise; 21,5 % dans une maison d'accueil ou un logement de transit.

L'impact de la crise se manifeste donc par une augmentation du nombre de personnes dans les hébergements d'urgence ou de crise, ce qui a permis de limiter le nombre de personnes dans l'espace public.

Il y a une hausse considérable du nombre de personnes vivant en squat, ce qui est probablement lié aux informations supplémentaires récoltées grâce aux liens tissés avec ces structures. Il est possible d'envisager un impact de la crise sur une partie de la population qui a dû recourir à des solutions alternatives pour se loger.

On constate également une baisse, pour la première fois, du nombre de personnes en maisons d'accueil. En observant l'évolution sur les 12 ans, on constate une intensification du recours aux solutions d'urgence, probablement au détriment des solutions appliquant un accompagnement plus conséquent – par exemple, les maisons d'accueil.

Pour le moment, il n'est pas possible de fournir des explications à ce sujet, bien que plusieurs hypothèses émergent déjà.

La première hypothèse est la précarisation croissante, avec un nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale qui a augmenté de 68 % entre 2008 et 2018. En 2018, un tiers de la population vivait avec un revenu inférieur au seuil du risque de pau-

vreté et la crise sanitaire a probablement aggravé cette précarité.

La seconde hypothèse est liée au contexte du logement bruxellois, à savoir une hausse constante – qui se vérifie aussi en 2020 – des prix de l'immobilier et un manque de logements abordables, couplés à une inaccessibilité croissante des logements sociaux. Fin 2018, plus de 45.000 ménages étaient sur la liste d'attente pour un logement social. Or, le nombre de personnes sur cette liste augmente plus rapidement que le nombre de logements sociaux à disposition, pour lesquels la durée d'attente est, en moyenne, de dix ans.

La troisième hypothèse concerne la gestion des flux migratoires. En effet, en 2004 et 2007, l'Union européenne a connu deux élargissements, qui ont engendré un nombre croissant de personnes sans-abri, surtout pour les nationalités polonaise et roumaine, ainsi qu'un flux migratoire des pays tiers lié à des faits connexes – une proportion de demandes d'asile refusées en augmentation, les phénomènes de migrants en transit, etc.

En outre, il faut considérer qu'une large part des personnes en situation irrégulière et sans-abri vivent à Bruxelles depuis de nombreuses années – parfois 10 ou 15 ans. Ce sont souvent des « *overstayers* », à savoir des personnes qui disposaient d'un permis de séjour et qui l'ont perdu, pour diverses raisons – parfois, les critères de renouvellement sont trop stricts.

Ainsi, le fait d'être en situation irrégulière rend, souvent, plus vulnérable face à une situation de sans-abrisme et, bien que l'on ne dispose pas de données précises, cela concerne entre 100.000 et 150.000 personnes en Belgique. Selon le CiRE (Coordination et initiatives pour réfugiés et étrangers), ces personnes vivent principalement à Bruxelles – cela devrait représenter entre 80.000 et 90.000 personnes en séjour irrégulier à Bruxelles.

4. Échange de vues

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie Bruss'Help pour son travail. La députée relève que la crise sanitaire a exacerbé des situations qui lui préexistaient. Comment éviter que ces situations s'aggravent encore lorsque les mesures de soutien actuelles prendront fin ? En effet, le SPP Intégration sociale estime que 30.000 personnes supplémentaires bénéficieront du revenu d'intégration sociale en janvier 2022.

La commissaire remarque également que le nombre de personnes sans-abri augmente, malgré l'ouverture de places supplémentaires pendant la

crise, notamment dans des hôtels. Quelles mesures prendront le relai lorsque ces places, qui ont servi entre autres à accueillir des femmes – parfois victimes de violences – et des familles, fermeront ?

L'oratrice craint, par ailleurs, que le nombre de femmes sans-abri soit sous-estimé dans les dénombrements car celles-ci, pour se protéger, elles et leurs enfants, des violences de la rue, tendent à se rendre invisibles ou à trouver des solutions de fortune – hébergement occasionnel chez une amie, par exemple.

Qu'en est-il des projets « *housing first* » ? Malgré les moyens complémentaires alloués par le Collège réuni, ils semblent stagner depuis 2018. L'ampleur des budgets consacrés à l'urgence explique-t-elle cette stagnation ?

Enfin, l'intervenante insiste sur l'importance de la prévention et, en particulier, sur la politique du logement social, que les groupes PS et Ecolo se partagent depuis de longues années.

M. Gilles Verstraeten (N-VA) souhaite se joindre aux remerciements exprimés par ses collègues pour l'excellent travail de Bruss'Help. Un travail qui est toujours attendu avec impatience, mais dont nul ne peut vraiment se réjouir en voyant l'évolution des chiffres.

Au début de la législature, il a été annoncé qu'un budget supplémentaire très important serait débloqué afin de s'attaquer à ce problème, ce dont la N-VA s'est félicitée. Une des grandes ambitions, que la N-VA soutient également, était d'offrir un hébergement et des solutions plus structurels, à travers davantage de « *housing first* ».

À voir le plateau dans la croissance du dispositif « *housing first* », l'orateur se fait du souci. L'énorme augmentation du nombre de personnes en hébergement d'urgence est également inquiétante, surtout au vu de tout ce qui est entrepris pour élargir la portée de cet hébergement d'urgence et accompagner davantage vers l'hébergement structurel. Les effets ne s'en feront ressentir que plus tard.

Le commissaire souhaite savoir ce que Bruss'Help entend encore faire en la matière. Le rapport mentionne que l'étude n'est pas parfaite. Quelles possibilités l'association discerne-t-elle afin d'améliorer le dénombrement ou de le rendre plus précis ? Certains points nécessitent-ils encore des informations supplémentaires ?

L'orateur note également que la pré-enquête et la post-enquête sont les seules sources qui fournissent une indication du pourcentage de personnes sans titre de séjour légal parmi la population sans-abri à

Bruxelles. Bruss'Help a-t-elle une vue de l'évolution à cet égard ? Cette part du problème a-t-elle augmenté ou est-elle restée relativement stable par rapport aux demandeurs d'asile, aux personnes de nationalité belge ou européenne ?

La réponse à cette question a une incidence sur les options politiques, sans vouloir se prononcer ici sur la politique que le Gouvernement fédéral doit mener. Il est beaucoup plus difficile d'apporter une aide structurelle à une personne sans titre de séjour légal qu'à un citoyen belge ou européen ou qu'à une personne reconnue comme demandeur d'asile reconnu ou bénéficiant de la protection subsidiaire.

Ensuite, le député se demande s'il serait possible de commencer à recenser ce qui fonctionne. Il entend par là un dénombrement et un suivi des personnes qui sont sorties du sans-abrisme ou qui ont suivi un certain dispositif. Cela paraît-il faisable à Bruss'Help, de même que la publication des chiffres ou des analyses ? Il serait effectivement intéressant de se faire une idée claire de ce qui fonctionne à Bruxelles, et pour quel public. Peut-être cela est-il difficile pour Bruss'Help et l'organisme a-t-il besoin de plus de moyens pour ce faire.

Le rapport fait état de cas de maltraitance, d'abus d'autorité ou d'atteinte aux droits des personnes au sujet des structures d'hébergement non agréées. Ces cas sont-ils notifiés aux pouvoirs publics ? Sont-ils contrôlés ? Bruss'Help peut-elle en dire davantage à ce sujet ?

Le rapport plaide également en faveur d'une harmonisation des pratiques des CPAS et de l'adresse de référence. L'orateur souhaite savoir depuis combien de temps Bruss'Help soulève cette question. Comment expliquer le faible pourcentage de communes participant à l'initiative « *housing first* », ou encore le faible pourcentage de personnes vivant dans un logement de transit ? Les communes devraient-elles redoubler leurs efforts ?

En outre, le commissaire demande dans quelle mesure Bruss'Help est concernée par la logique saisonnière. Actuellement, le plan hivernal est toujours en vigueur, bien qu'on soit en droit de se demander si c'est encore judicieux.

Enfin, l'orateur fait référence au dispatching des personnes sans-abri, qui incombe à Bruss'Help, selon l'ordonnance qui a été votée, mais qui est actuellement sous-traitée à l'asbl New Samusocial à concurrence d'une part assez importante du budget. Cela changera-t-il à l'avenir : Bruss'Help assurera-t-elle cette mission ?

Mme Véronique Jamouille (PS) remercie Bruss'Help et l'ensemble des associations actives sur le terrain. Elle demande si les recommandations de Bruss'Help – relatives au montant des loyers, à l'accès aux droits sociaux, notamment, via l'octroi d'une adresse de référence, et à la régularisation des personnes sans papiers – ont rencontré un écho. L'association prône-t-elle un renforcement de la fonction 0,5 ? Quels liens devraient-ils être consolidés avec la Fédération des CPAS bruxellois ?

Les projets pilotes en matière de prévention sont-ils suffisants et touchent-ils un public assez large ? La prise en compte du genre est-elle adéquate et l'offre, sur le terrain, est-elle adaptée aux particularités du sans-abrisme au féminin ou infantile ? Que faire pour atteindre davantage les personnes « invisibles » ? Quelles mesures devraient être prises en faveur des jeunes sans-abri ?

Une révision de l'arrêté du Collège réuni du 9 mai 2019 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres d'aide d'urgence et d'insertion est annoncée : Bruss'Help y est-elle associée ? Quels autres organes sont-ils consultés et quel sera le contenu de cette réforme ? Bruss'Help dispose-t-elle des moyens nécessaires à la mise en œuvre des missions que lui confie l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 14 juin 2018 relative à l'aide d'urgence et à l'insertion des personnes sans-abri ?

L'oratrice fait observer que la lutte contre le sans-abrisme est indissociable de la lutte contre la pauvreté. Dès lors, Bruss'Help est-elle associée à l'élaboration du Plan social-santé intégré auquel travaille le Collège réuni ?

M. Jan Busselen (PVDA) tient à remercier l'association d'avoir réalisé ce dénombrement et de veiller, jour après jour, à soutenir, dans la mesure du possible, les groupes les plus précarisés de la société. Le présent rapport confirme que le nombre de personnes sans-abri a connu une augmentation inquiétante : il a triplé en 12 ans. Il ne s'agirait que de la partie émergée de l'iceberg. C'est absolument alarmant, surtout dans la quatrième région la plus riche d'Europe. Les investissements actuels sont-ils suffisants pour freiner cette tendance à la hausse ? Répondent-ils aux besoins, plus particulièrement en ce qui concerne le « *housing first* » ?

Le commissaire fait remarquer que le rapport épingle également la cause de ces augmentations, à savoir la paupérisation et la précarité sociale croissantes de la population. Ce n'est pas nouveau. Les salaires stagnent depuis des années, et la crise sanitaire a encore rogné les revenus d'une grande partie

des Bruxellois – elle les a même réduits à néant pour certains.

Pour le PVDA, il existe un lien logique entre la baisse des revenus et l'augmentation de la pauvreté. En ce sens, le parti en attendait davantage des négociations au niveau fédéral, notamment au sujet des pensions minimales. Certains leviers permettent réellement d'augmenter de manière générale le pouvoir d'achat et d'éviter la paupérisation d'un nombre sans cesse croissant de personnes qui risquent également de devenir sans-abri. Bruss'Help dispose-t-elle d'une vue d'ensemble de l'évolution du nombre de personnes âgées sans-abri et mal logées ?

L'orateur souligne que des leviers en la matière existent à Bruxelles, comme le logement. La pénurie de logements abordables, notamment en raison de la hausse des loyers, a une incidence énorme sur la situation, notamment, l'allongement exponentiel des listes d'attente pour un logement social – de plus de 40 % en 10 ans.

En même temps, il est constaté une augmentation du pourcentage de projets immobiliers de luxe, ce qui tire encore les loyers vers le haut. Cette augmentation montre quelles sont les priorités du présent Gouvernement régional bruxellois et du précédent. Au lieu de s'attaquer à la crise du logement, le Gouvernement actuel tente d'attirer une classe moyenne aisée. Or, la pauvreté ne peut être éliminée en chassant les pauvres.

Le PVDA a évidemment déjà sonné l'alarme à plusieurs reprises, et il demande une réduction des loyers au moyen d'une grille des loyers contraignante. La question de savoir si une grille des loyers contraignante permettrait de réduire le nombre de personnes en situation de précarité ou à la rue a-t-elle été mise à l'étude ?

Le PVDA voulait également maintenir le moratoire sur les expulsions domiciliaires, qui a de nouveau été levé récemment. Bruss'Help a-t-elle une idée de l'impact de la levée du moratoire sur les expulsions domiciliaires ?

Enfin, le rapport mentionne que la gestion stricte des flux migratoires peut expliquer l'augmentation du nombre de personnes sans-abri. Les causes qui poussent à venir en Belgique demeurent. Le Gouvernement fédéral a modifié sa politique d'accueil et de reconnaissance. Un des infirmiers de rue a affirmé qu'il est indigne, pour une société humaine, de laisser ces personnes vivre dans la rue en guise de moyen de dissuasion. On ne peut lui donner tort. Selon le député, il est temps que le Gouvernement fédéral prenne ses responsabilités dans ce domaine.

Mme Farida Tahar (Ecolo) se joint aux remerciements des précédents orateurs et souligne que le dénombrement réalisé par Bruss'Help contribue utilement à objectiver la réalité du sans-abrisme en Région bruxelloise. Toutefois, il serait plus juste de parler de « tentative de dénombrement » car il n'est pas possible de mettre des chiffres précis sur la face cachée du sans-abrisme. La députée souhaiterait disposer de données sur les cas de sortie du sans-abrisme. Il serait, en effet, intéressant de les mettre en regard des résultats du dénombrement.

L'intervenante insiste, à son tour, sur l'importance des politiques de prévention et relève que les instances bruxelloises agissent à cet égard dans les limites de leurs compétences propres – les budgets y afférents n'ayant, par ailleurs, jamais été aussi élevés que sous la présente législature. Il lui semble, cependant, nécessaire de rappeler le contexte, qui préexiste à la crise sanitaire en cours, de sous-financement chronique de la sécurité sociale et de non-relèvement des minima sociaux par l'autorité fédérale. C'est à ce niveau de pouvoir que se situent les principaux leviers de la prévention du sans-abrisme.

Par ailleurs, de quelle manière Bruss'Help est-elle associée au changement de paradigme porté par le Collège réuni, qui entend revoir la répartition des moyens entre les mesures d'urgence et les mesures structurelles ?

Enfin, Bruss'Help dispose-t-elle de moyens, humains et financiers, suffisants pour remplir ses missions ?

Mme Khadija Zamouri (Open Vld) remercie Bruss'Help pour cet exposé détaillé. À voir les résultats et les recommandations du rapport, on ne peut que plaider en faveur d'une approche structurelle. Le nombre de personnes sans-abri est trop élevé, et il a encore augmenté l'année dernière.

Il ressort de l'exposé que 40,9 % des personnes sans-abri qui bénéficient d'un accompagnement sont des mineurs et 55,5 % d'entre elles sont des femmes. La commissaire souhaite savoir comment se passe le suivi. Bruss'Help a-t-elle une idée de la proportion de personnes à même de mener une vie autonome par la suite ?

Quelles conclusions peuvent-elles être tirées de la transition actuelle de l'hébergement de crise vers une solution à long terme, comme le suivi par le CPAS, l'habitat accompagné, le « *housing first* », etc. ? Comment Bruss'Help voit-il l'avenir ?

Seul un petit pourcentage de personnes sans-abri bénéficient d'une aide du CPAS (10,2 %) ou ont une adresse de référence dans un CPAS (12,7 %). La plu-

part d'entre elles sont sans revenus. Il est, dès lors, essentiel de réorienter les personnes sans-abri en hébergement d'urgence vers le CPAS afin de changer leur situation. Dans quelle mesure les sans-abri en hébergement d'urgence sont-ils informés et réorientés vers un CPAS ? Pendant le confinement, la Région de Bruxelles-Capitale a tout de même versé 30 millions d'euros aux CPAS afin qu'ils prennent des mesures supplémentaires. Des collaborations avec d'autres acteurs sont-elles possibles afin de faciliter cela ?

Mme Marie Nagy (DéFI) remercie Bruss'Help et souligne que la lutte contre le sans-abrisme lui évoque le tonneau des Danaïdes. Elle s'interroge, à l'instar de Mme Viviane Teitelbaum, sur le relogement des personnes actuellement accueillies dans les hôtels.

Elle s'enquiert, ensuite, des difficultés d'accès aux services sociaux pendant la crise sanitaire, lorsque les CPAS, les mutualités, les syndicats et autres organismes ne fonctionnaient plus « en présentiel ».

Le rapport de Bruss'Help pointe, dans ses conclusions, le problème des logements vides – notamment, au-dessus des commerces – et des immeubles de bureaux inoccupés. Des contacts sont-ils pris à ce sujet avec les administrations du logement et de l'aménagement du territoire ? Des partenariats, par exemple avec les agences immobilières sociales, ne permettraient-ils pas de mettre des logements à disposition plus rapidement que par le biais du logement social ?

Mme Els Rochette (one.brussels-Vooruit) tient, à son tour, à féliciter et à remercier tous les collaborateurs et la direction de Bruss'Help. L'étude a été très bien menée et le rapport est particulièrement fouillé et critique. De plus, elle a été réalisée au cours de l'année de démarrage de Bruss'Help, dans un contexte de Covid-19.

La commissaire considère que le chiffre de 5.313 personnes est terriblement élevé. Or, 719 de ces personnes passent la nuit dans l'espace public. Le plus préoccupant, à la lecture du rapport, est de constater que ce chiffre n'inclut pas toutes les catégories. Il s'agit donc toujours d'une sous-estimation.

L'oratrice pense aux personnes hébergées dans les structures d'accueil temporaire de la Plateforme citoyenne de soutien aux réfugiés. Elles ont, certes, été comptabilisées cette année, mais pas incluses dans le dénombrement total. Pour justifier cela, il est déclaré que les éditions précédentes n'incluaient pas de données sur cette catégorie. Pourquoi, cette année, a-t-il été décidé de les inclure dans le rapport mais pas dans le total ? Dans deux ans, il est probable que cette catégorie soit toujours présente.

Le rapport indique également qu'il n'est, actuellement, pas possible de déterminer le nombre de personnes qui quittent une institution médicale ou psychiatrique sans perspective de logement. Pourquoi n'est-il pas possible d'obtenir des chiffres à ce sujet ? Que faudrait-il faire pour les connaître d'ici deux ans ?

En effet, les chiffres concernant trois catégories – le sans-abrisme, le mal-logement et le logement inadéquat – sont très détaillés. Ils donnent une idée précise de la situation en Région de Bruxelles-Capitale. Un problème important réside dans la catégorie 3 – le logement précaire –, pour laquelle les données sont malheureusement insuffisantes, voire inexistantes. Que faut-il, selon Bruss'Help, pour pouvoir mieux cerner ce problème d'ici le prochain dénombrement ?

L'oratrice pense, notamment, au sans-abrisme invisible des femmes, qui n'osent pas se tourner vers les services d'aide, et à celui des jeunes qui ont, par exemple, recours au « *couch surfing* ». Ces deux groupes ont besoin d'une aide tout à fait spécifique. Il est important de pouvoir cartographier ce problème d'une façon ou d'une autre, car le nombre de mineurs est très élevé.

Il semble utile à la députée de pouvoir faire la distinction et de savoir combien de ces jeunes vivent dans leur famille et combien sont livrés à eux-mêmes, afin de pouvoir faire des choix en matière de structures d'hébergement et d'accompagnement adéquats.

Quant aux structures d'hébergement non agréées, l'intervenante estime qu'elles jouent, certes, un rôle important dans l'hébergement des personnes sans-abri, mais se demande la raison pour laquelle elles ne sont-elles pas agréées en tant que maison d'accueil. Ont-elles le même rôle que les maisons d'accueil ou les logements de transit, ou s'agit-il seulement d'hébergements d'urgence ? Bruss'Help travaille-t-elle avec elles et ce, même en dehors du dénombrement ?

La commissaire fait le même constat que ses collègues au sujet du « *housing first* » : la forte augmentation entre 2014 et 2018 ne s'est pas poursuivie ces dernières années – un constat tout de même étonnant.

Concernant les CPAS, elle rappelle que 15 des 19 CPAS bruxellois ont apporté leur concours à l'étude. Comment se fait-il que les quatre autres – dont celui de Saint-Gilles, qui compte pourtant un grand nombre de personnes sans-abri et mal logées sur son territoire – n'aient pas collaboré ? Dans quelle mesure cela risque-t-il de fausser les chiffres ?

Pour terminer, la commissaire rend hommage aux 70 morts de la rue dénombrés en 2020. Ces

personnes ne sont pas non plus comprises dans le chiffre.

Mme Céline Fremault (cdH) s'étonne que le dénombrement de Bruss'Help fasse état d'une diminution du nombre de femmes sans-abri, alors que l'augmentation des violences intrafamiliales – évoquée ailleurs dans le rapport – aurait plutôt laissé attendre le contraire.

Par ailleurs, comment pérenniser les formes d'accompagnement plus individualisées qui se sont mises en place pendant la pandémie de Covid-19, dont profitent en particulier les personnes les plus faibles au sein de la catégorie « sans-abri » ? Bruss'Help dispose-t-elle de données sur l'efficacité de mesures telles que la guidance à domicile – mise en place sous la précédente législature ?

L'enquête qualitative de Bruss'Help met en évidence la variabilité de la durée des situations de sans-abrisme – qu'en est-il des profils correspondant aux différentes durées retenues dans le rapport (moins d'un an / un à cinq ans / plus de cinq ans) ? Celles-ci sont-elles corrélées aux différences de revenus ou de situation administrative ? Quelles solutions sont-elles mises en œuvre sur le terrain en réponses aux questions de troubles mentaux et d'addictions, notamment au moment de la sortie des institutions ?

Enfin, depuis le dénombrement, la crise sanitaire perdure mais le moratoire sur les expulsions domiciliaires a été levé et des lieux d'accueil ont fermé leurs portes. Quelle évolution est-elle constatée depuis novembre 2020 et quelles sont les craintes principales des personnes auditionnées ?

M. Pepijn Kennis (Agora) remercie les orateurs invités et explique brièvement qu'il ne représente pas un parti politique mais une assemblée citoyenne qui a choisi de travailler en premier lieu sur le thème du logement, qui comprend quatre aspects : la protection des personnes en situation de précarité, les bâtiments inoccupés, les rénovations et la régulation du marché locatif.

Évidemment, les plus précarisés sont ceux qui n'ont pas de logement. Dans ce sens, l'assemblée citoyenne souligne l'importance des solutions structurelles. Les causes du sans-abrisme et du mal-logement doivent être examinées et traitées.

Comment s'attaquer aux causes du sans-abrisme – économiques, personnelles, sociales, psychologiques, etc. ? Selon Bruss'Help, que peut-il être fait, au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale, pour faire baisser le sans-abrisme ? Il a, notamment, été question de baisser les loyers. Certains collègues ont parlé d'une grille des loyers contraignante. Ces outils

sont-ils intéressants ? Les outils proposés aujourd'hui sont-ils suffisants ou faut-il en faire davantage afin que le nombre de personnes à la rue n'augmente pas après la crise sanitaire ?

En ce qui concerne le dénombrement, l'auteur trouve remarquable que les squats et les occupations temporaires aient été comptabilisés. L'assemblée citoyenne propose que les bâtiments inoccupés soient mis en priorité à la disposition de personnes en situation de précarité. Comment cela a-t-il été comptabilisé ? Selon Bruss'Help, comment les bâtiments inoccupés peuvent-ils contribuer à résoudre le problème du sans-abrisme ? S'agit-il d'un modèle de transition, et sous quelles conditions ? Que peut faire la Région de Bruxelles-Capitale pour améliorer la disponibilité de ces places ?

En ce qui concerne les solutions, l'assemblée citoyenne vise principalement des solutions structurelles. Le « *housing first* » a déjà été mentionné plusieurs fois, et l'assemblée citoyenne le soutient également. Comment cette évolution s'est-elle produite dans le passé ? Comment ce plateau a-t-il été atteint, malgré les moyens supplémentaires ?

Comment Bruss'Help évalue-t-elle la politique de « *housing first* » en tant que solution structurelle ? Comment l'association envisage-t-elle le développement futur de cette politique ? Existe-t-il, entre les différents projets, une concurrence interne pour l'attribution de logements ? L'assemblée citoyenne souligne l'importance d'un accompagnement psychologique et social des personnes. Le plan d'urgence logement prévoit une action à ce sujet, mais uniquement pour les locataires des sociétés immobilières de service public. Selon Bruss'Help, est-il judicieux de l'étendre aux sans-abri ou l'accompagnement existant est-il suffisant ? Des moyens suffisants sont-ils actuellement prévus à cette fin ?

M. Pierre Verbeeren (président de Bruss'Help) remercie les députés d'avoir salué le travail mené par l'association et s'en fera le relai auprès de ses équipes. L'intervenant répondra aux questions générales et laissera M. Bertrand et M. Striano aborder les questions techniques et opérationnelles.

Il propose une approche segmentée, qui apporte une solution spécifique selon les différents publics cibles et les différentes causes du sans-abrisme.

Une première cause de l'augmentation du sans-abrisme est l'augmentation de la part des revenus consacrée au logement : cette part représente désormais jusqu'à 65 % des moyens disponibles. Un point de rupture est donc atteint. Soit on s'habitue à ce que les chiffres du sans-abrisme augmentent avec chaque dénombrement, soit on s'attaque au tabou de la maï-

trise des loyers et à la problématique du nombre de logements sociaux.

Une seconde cause de l'augmentation du sans-abrisme tient à la migration : autour de 70 % des personnes sans-abri en Région bruxelloise sont des migrants. Il est, par ailleurs, utile de noter que, si cette proportion est stable, la part de migrants intra-européens est, quant à elle, en augmentation.

Considérant cette proportion, répondre à la question migratoire résoudrait, *ipso facto*, le problème du sans-abrisme en Région bruxelloise. Il conviendrait donc de dialoguer avec les autorités fédérales pour envisager davantage de régularisations individuelles – faute d'accord au sein de la majorité fédérale sur une régularisation collective –, en vue de régulariser quelque 1.500 des 3.000 migrants en situation de sans-abrisme.

Une troisième cause est l'augmentation du nombre de femmes et d'enfants sans-abri. Les députés, à l'instar des acteurs du terrain, considèrent ce public comme prioritaire. L'orateur leur propose, dès lors, l'engagement suivant, qui pourrait susciter un consensus politique : zéro femme et zéro enfant à la rue ou en structure d'accueil d'ici la fin de la législature. Cela représenterait environ 500 personnes à remettre en logement et les acteurs du terrain sont prêts à cette massification de l'accompagnement.

En ce qui concerne les relations avec le Collège réuni et la maturité de Bruss'Help dans le paysage institutionnel, le dialogue est constant mais Bruss'Help n'est pas systématiquement saisie pour avis. Bruss'Help court le risque de servir de fusible, puisqu'elle est entre le marteau et l'enclume – entre ceux qui prennent les décisions et ceux qui doivent les appliquer sur le terrain – mais n'est pas encore considérée par le pouvoir exécutif comme un point de passage obligé de la concertation, ce qui nuit à la lisibilité de son rôle pour les acteurs du secteur.

Il est, enfin, à noter que le conseil d'administration de Bruss'Help est composé de cinq représentants du Collège réuni, de cinq représentants de la société civile et d'un représentant de l'opposition. Toutefois, ce dernier n'a toujours pas été désigné, ce que l'orateur invite le Collège réuni à faire afin de résoudre les difficultés actuelles dans la composition des organes de l'association.

M. François Bertrand (directeur de Bruss'Help) indique que, conformément au plan d'action de l'association, les prémices se mettent en place pour que Bruss'Help puisse agir comme partenaire de la concertation. Ainsi, l'assemblée générale a voté en février 2021 la mise en place d'un Comité de l'aide urgente et de l'insertion et d'un Comité de concerta-

tion. Bruss'Help ne s'adresse pas au seul secteur du sans-abrisme mais aussi à ceux de la santé, de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse – pour les enfants sans-abri, qu'il ne s'agirait pas de sortir de la rue pour les institutionnaliser dans des structures d'accueil où ils n'ont pas leur place.

Bruss'Help est bien impliquée dans l'élaboration du plan hivernal : le Comité de l'aide urgente et de l'insertion se concerta avec l'ensemble du réseau pour moduler ce dispositif.

La collaboration avec les CPAS est en progrès : pour la première fois en six dénombrements, la grande majorité d'entre eux ont remis leurs données – notamment, en ce qui concerne les adresses de référence. Le travail d'analyse des données se poursuivra avec la Fédération des CPAS bruxellois, de même que la construction d'outils en lien avec l'adresse de référence.

Le plan d'action précité prévoit également, au-delà de la photographie que constitue chaque dénombrement, d'aller plus loin dans la collecte de données sur la population sans-abri : profil social, situation administrative, genre, âge, durée du séjour en rue, durée d'utilisation du réseau d'aide sociale et avis des usagers sur les dispositifs existants. Pour ce faire, de nouveaux outils seront mis en place en 2021-2022.

Cette collecte de données requiert également de développer une relation de confiance avec le secteur, tant pour les informations relatives au profil des usagers que pour les informations opérationnelles nécessaires à la mission de coordination dévolue à Bruss'Help – par exemple, le nombre de places disponibles dans les différentes structures.

La mise à disposition d'hôtels a été l'opportunité, pendant la phase aigüe de la pandémie de Covid-19, de mettre rapidement à l'abri des personnes déjà en situation de sans-abrisme ou qui y ont basculé en raison de la crise. Il ne pouvait pas s'agir d'une solution à long terme puisqu'avec le rétablissement de la situation économique, les activités touristiques vont reprendre et les hôtels vont rouvrir à leur clientèle usuelle.

La prolongation de 190 places a été décidée cette semaine, ce qui représente toutefois près de 200 places de moins par rapport au printemps 2021. Dans le cadre du Plan de relance et de redéploiement adopté par le pouvoir exécutif bruxellois, Bruss'Help est amenée à coordonner le triple processus de captation de logements, d'orientation des personnes en rue ou en structure d'accueil vers le relogement et d'attribution des logements captés.

Un aspect peut-être moins connu, sur lequel l'orateur attire l'attention des députés, est la concurrence entre les acteurs du secteur pour obtenir des subventions.

Mesurer l'incidence de l'action sociale menée par le secteur s'inscrit pleinement dans la philosophie retenue par l'assemblée générale de Bruss'Help : pouvoir suivre les trajectoires et déterminer quels sont les éléments de blocage et les éléments facilitateurs. Cette culture de l'évaluation n'est pas dans les habitudes d'une grande partie du secteur et n'en est encore qu'à ses balbutiements mais elle est indispensable pour, d'une part, faire rapport à l'Assemblée réunie sur les résultats des politiques d'intervention sociale et, d'autre part, pour améliorer ces politiques.

Le rôle de Bruss'Help est de documenter les trajectoires et de les fluidifier, pour en améliorer l'incidence et la lisibilité pour l'ensemble des acteurs de l'aide aux personnes sans-abri et des réseaux connexes, car les réponses ne se trouveront pas dans le seul secteur du sans-abrisme mais en mettant tout le monde autour de la table.

M. Mauro Striano (chargé de mission à Bruss'Help) considère que de nombreuses questions sont assez techniques et mériteraient une réponse par écrit afin de les développer entièrement.

Concernant le « *housing first* », la faible augmentation a été remarquée lors du dénombrement. Il est important de bien appréhender le contexte, à savoir la volonté gouvernementale d'augmenter les places de type « *housing first* » et, de manière générale, toutes les places de type « insertion », afin de basculer vers une stratégie sur le long terme de lutte contre le sans-abrisme.

Néanmoins, la crise sanitaire a forcé le gouvernement et les services à opérer dans des modalités d'urgence. Il a donc fallu rapidement trouver des solutions, ce qui a impliqué une augmentation des placements urgence et des dispositifs de crise.

En revanche, dans les données complémentaires des années précédentes, il n'existait pas de données suffisamment fiables relatives aux suivis de type « guidance à domicile » et post-hébergement. Ce dénombrement est le premier pour lequel ce type d'informations est référencé.

Concernant les personnes en situation irrégulière, l'intervenant rappelle que Bruss'Help ne dispose pas d'informations précises car le statut administratif des personnes sans-abri ou mal logées ne fait pas partie des données récoltées grâce aux formulaires.

Serait-il possible d'obtenir ce type d'informations ? Il s'agit tout de même d'un sujet assez délicat. En 2019, Bruss'Help a publié deux rapports concernant le sans-abrisme parmi les citoyens européens, à savoir un échantillon de la population établi et analysé avec l'aide de Diogène, service de travail de rue qui agit également dans le domaine du logement, notamment avec le « *housing first* ».

La question se pose donc pour les personnes sans-abri qui sont des migrants extra-européens, à Bruxelles comme dans d'autres villes européennes. Il y a là une question d'interprétation du droit européen. Une directive européenne règle, théoriquement, la question, mais son implémentation est bien différente selon les territoires et contextes locaux – à Bruxelles, cela dépend également des municipalités.

M. Verstraeten a rappelé que, dans le rapport du dénombrement, furent mentionnés des abus de pouvoir des structures d'hébergement non agréées. Bien que cela ne fasse pas l'objet d'un rapport précis, ce sujet est revenu à plusieurs reprises dans les discussions au sein du Comité d'accompagnement pour l'interprétation des données du dénombrement.

Pour ce qui a trait au manque d'informations fournies par les CPAS, comme M. Bertrand l'a rappelé, c'est la première année où tant de données ont été fournies – 14 CPAS sur 19 les ont fournies, ce qui est tout de même positif.

Il ajoute que la collaboration entre Bruss'Help et les partenaires des secteurs – principal et connexes – demande davantage de travail, d'autant plus lors d'une période de crise – de nombreuses problématiques étant liées à l'épidémie. Il était, à cet égard, complexe de demander, à des organismes qui sont sous pression, une participation à 100 %.

Il est revenu, de la part des acteurs de terrain, une complexité moins grande de collaborer avec les CPAS. En effet, certains acteurs ont trouvé plus simple de communiquer avec eux par courriel, puisqu'ils étaient bien plus réactifs. Cela fut d'autant plus facile, pour les démarches administratives, de communiquer avec des CPAS comme celui de Forest, qui gère un hôtel mobilisé durant la crise, ou celui de la commune d'Anderlecht. Il s'agit donc d'un retour de terrain assez positif.

Pour les questions relatives à l'arrêt du moratoire et aux conséquences de la crise, l'intervenant explique qu'il n'existe que peu de données actuellement y relatives. Bruss'Help reçoit surtout des retours du terrain. C'est pourquoi il est complexe de se positionner à ce sujet pour l'instant.

Concernant la volonté de modification de la méthodologie afin d'obtenir des informations sur le sans-abrisme caché, plusieurs dénombremements ont été effectués au niveau belge, notamment dans le Limbourg, à Arlon et à Liège. Les professionnels des services du secteur ont fait remplir des questionnaires aux usagers, ce qui donnait la possibilité d'obtenir un minimum d'informations additionnelles concernant le sans-abrisme caché. Mais il faut garder à l'esprit que cela ne représente qu'une partie de la population concernée, car d'autres personnes résident parfois chez des tiers ou en centre de jour.

D'autres questions concernaient la diminution du nombre de femmes, du point de vue proportionnel, et l'augmentation de ce nombre, du point de vue absolu. Ce phénomène n'implique pas qu'il y ait une diminution du nombre de femmes concernées par le sans-abrisme, au contraire. Mais l'augmentation en termes absolus du nombre d'hommes concernés est peut-être majeure, ce qui implique une diminution, en termes proportionnels, du nombre de femmes. Ce qui est important à retenir est que cette augmentation est probablement une sous-estimation du nombre réel.

Pour la question concernant la possibilité de croiser les chiffres relatifs à la durée de vie en rue ou, en tout cas, dans la situation en précarité avec les profils, l'intervenant explique que ce serait possible. Mais Bruss'Help a décidé de ne pas le faire car les pré-enquêtes et post-enquêtes ont, du point de vue scientifique, une légitimité limitée. Ce sont des questionnaires que les bénévoles remplissent avec les usagers dans les centres de jour.

Ce mode de fonctionnement pourrait, néanmoins, être amélioré au fil des années afin de prendre en considération la question de la durée de vie dans la précarité. Cela a été effectué dans les rapports mentionnés plus haut. La durée de vie en rue des différents profils a été analysée, afin de tenter de corréliser ces situations aux problèmes de santé mentale, d'assuétude, à l'accès au logement général, à une assurance médicale, etc.

Il rappelle que cela demande un travail énorme et que Bruss'Help compte une petite équipe. À terme, des recherches, études et focus thématiques pourront sans doute être réalisés, mais cela demandera du temps.

Enfin, il mentionne la volonté de travailler sur un recueil de données centralisé, afin de permettre d'obtenir plus fréquemment et plus en détail les informations utilisées dans les différents rapports.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) remercie les intervenants pour leurs réponses. Elle se demande tout de même s'ils se sont interrogés concernant l'antici-

pation par rapport à la fin de la crise. Une fois la fermeture des hôtels enclenchée et les autres mesures d'aide retirées, des milliers de citoyens nécessiteront le revenu d'intégration sociale. Quelles sont les solutions mises sur la table à ce sujet ?

Elle se questionne également sur le rôle de Bruss'Help relatif à la captation de logements. L'institution est-elle en contact avec les associations, ou les soutient-elle ? Travaille-t-elle activement à la recherche et la négociation de logements, afin d'assumer son rôle de coordination des services d'hébergement ?

M. Gilles Verstraeten (N-VA) remercie les orateurs invités pour leur exposé et leurs réponses, qu'ils ont parfois formulés avec force. Le commissaire a encore trois questions complémentaires. Il ne comprend pas tout à fait comment, malgré une augmentation du budget, les dépenses pour le « *housing first* » peuvent atteindre un plateau. Est-ce uniquement parce que tous les moyens ont dû être affectés à de l'hébergement d'urgence à cause de la crise du coronavirus ?

Il a été répondu que 70 % des personnes sans-abri sont issues de l'immigration. Entend-on par là des migrants en général ou plus particulièrement des personnes sans titre de séjour légal ? En d'autres termes, ce public inclut-il par exemple des citoyens européens ?

Les intervenants peuvent-ils en dire davantage sur le « *dispatching* » des personnes sans-abri et sur le fait qu'une grande partie du budget de Bruss'Help soit sous-traitée à l'asbl New Samusocial à cette fin ? Quelles sont les évolutions prévues, eu égard au système que Bruss'Help compte mettre en place afin de mettre bon ordre dans les différentes étapes du sans-abrisme – de l'hébergement d'urgence à l'hébergement structurel puis à la régularisation de la situation ?

Mme Delphine Chabbert (PS) remercie également les intervenants pour la qualité de leur intervention. Il relèvera du travail des députés d'assurer le suivi des politiques de lutte contre le sans-abrisme au sein des commissions *ad hoc*.

Elle retient trois éléments de leurs interventions respectives.

Le premier point est le statut un peu particulier de Bruss'Help, qui est une nouvelle institution. Les parlementaires sont donc tout à fait conscients de cette position un peu fragile que l'institution occupe et propose de prêter une attention particulière au soutien de cette institution, notamment en assurant un relais avec le Gouvernement. En effet, il est extrêmement important que Bruss'Help puisse jouer un

rôle, tant dans la gestion des politiques relatives au sans-abrisme mais également dans la prévention des situations qui mènent au sans-abrisme.

Elle émet un deuxième point relatif aux publics cibles prioritaires. Bruss'Help a pointé la situation des femmes, des enfants et des femmes seules avec enfants, comme publics vulnérables au sans-abrisme. C'est évidemment une priorité pour le groupe PS, qui rejoint l'objectif fixé par Bruss'Help. Plus largement, il faudrait travailler encore davantage sur la question de la prévention au sans-abrisme, que ce soit d'un point de vue social ou de santé.

Concernant les questions de discriminations – notamment vis-à-vis du public LGBT –, il est important de prêter attention aux facteurs qui amènent ces personnes à la rue. Il est important d'agir sur les causes du sans-abrisme plutôt que sur les solutions, bien que le suivi du vécu de ces personnes soit également important.

Le dernier point mis en avant par la députée est l'importance du suivi à accorder à Bruss'Help dans ses missions de coordination de l'ensemble des services de ce secteur, qui évolue constamment. Elle remercie le président de Bruss'Help à cet égard, pour les éléments de vision qu'il a apportés.

M. Jan Busselen (PVDA) remercie Bruss'Help pour les informations supplémentaires. Ces prochaines années, le suivi restera très important afin de pouvoir évaluer l'impact de la crise, mais également de la politique.

Les collègues de la majorité affirment que des années de politique antisociale ont contribué à créer un contexte structurel propice à la paupérisation et au sans-abrisme. Le commissaire est impatient de voir quelles mesures prendront ces mêmes partis au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale et au niveau fédéral.

Récemment, le moratoire sur les expulsions domiciliaires a été levé. Il constate que la Région de Bruxelles-Capitale n'agit toujours pas pour encadrer les loyers. De plus, le marché du travail est très précarisé, avec de plus en plus d'emplois « ubérisés », sans droits sociaux. On est loin, selon le député, d'un virage politique qui donne une perspective réelle de changement et qui pourra diminuer le nombre des sans-abri et des mal-logés.

Enfin, Bruss'Help dispose-t-elle de davantage d'informations sur les personnes âgées en situation de sans-abrisme ?

Mme Farida Tahar (Ecolo) apprécie la vision politique défendue par les intervenants.

Ceux-ci ont beaucoup insisté sur l'importance du relogement, de la sortie de la rue et pas uniquement sur les causes du sans-abrisme. S'il est important de comprendre et de prévenir le sans-abrisme, il est nécessaire de reloger ces nombreuses personnes vivant actuellement en rue.

Elle apprécie également cette manière de catégoriser les personnes migrantes, notamment les 1.500 personnes migrantes qui pourraient, avec un peu de volonté politique, être régularisées. Bien que cela relève de compétences fédérales, chacun des partis présents ce jour ont des représentants au niveau fédéral et porteront ces recommandations.

En effet, il est important de ne pas se limiter à un rapport chiffré sans le traduire par une volonté politique.

Enfin, la députée remercie les équipes ayant longuement travaillé à la rédaction de ce rapport chiffré. Il est facile d'oublier les travailleurs de l'ombre qui ont, pourtant, abattu un travail colossal, souvent à flux tendus.

Mme Khadija Zamouri (Open Vld) remercie les intervenants pour leurs réponses détaillées. Elle se pose diverses questions au sujet de la collaboration avec les CPAS et s'interroge toujours au sujet du nombre très restreint de personnes sans-abri qui bénéficient d'une aide du CPAS. Elles se retrouvent souvent dans l'impasse à cause de l'adresse de référence, que le CPAS ne leur délivre pas.

Comment se passe la collaboration entre Bruss'Help et les CPAS ? Sont-ils à l'écoute ? Les personnes sans-abri trouvent-elles vraiment leur chemin vers les CPAS pour sortir de leur situation et briser le cercle vicieux dans lequel elles vivent ?

Mme Marie Nagy (DéFI) se permet de réagir à la proposition des intervenants relative aux politiques de « *housing first* » pour les femmes dans les logements sociaux. Il serait, certes, fort intéressant de pouvoir catégoriser davantage afin de prioriser certains publics, car l'ordonnance prévoit de se diriger davantage vers le « *housing first* » plutôt que de se limiter à des dispositifs d'urgence.

Néanmoins, cela prend énormément de temps de déménager d'un logement social à un autre – en moyenne, entre deux et quatre ans pour un logement plus petit et encore davantage pour un logement plus grand.

C'est dire à quel point ce secteur est tendu. C'est pourquoi elle suggère aux intervenants, qui semblent dynamiques et prospectifs, de réfléchir à la question de mise à disposition des logements vides – au-des-

sus des commerces dans les grandes chaussées de Bruxelles, de Wavre, d'Anderlecht, etc.

En effet, 30.000 logements vides existent actuellement et ne sont guère utilisés. Elle considère que des partenariats de type AIS pourraient peut-être fournir une réponse plus rapide et plus opérationnelle que le secteur du logement social, actuellement à flux tendus.

Mme Els Rochette (one.brussels-Vooruit) comprend qu'il ne soit pas possible de répondre en détail à toutes les questions. Elle se félicite qu'il ait été clairement indiqué que 1.500 personnes doivent pouvoir être régularisées et qu'avoir 500 femmes et enfants sans-abri est inacceptable. Il faut trouver une solution afin que d'ici deux ans ceux-ci ne soient plus à la rue ou dans des squats.

Elle se demande également s'il est fait pression sur la Commission européenne pour que les ressortissants européens sans-abri aient accès à l'aide sociale.

Par ailleurs, la députée lira volontiers le rapport établi en collaboration avec l'asbl DIOGENES.

Enfin, elle s'étonne que Bruss'Help compte 12 collaborateurs, surtout à la lecture de l'ordonnance et des missions qui y sont prévues. Il est important que Bruss'Help puisse un peu coordonner ce vaste secteur et faire le lien avec la politique. La commissaire espère sincèrement que l'association sera en mesure de jouer un plus grand rôle dans la lutte contre le sans-abrisme ces prochaines années.

Pendant le confinement, Bruss'Help a veillé à ce que les travailleurs de rue puissent distribuer du matériel de protection aux sans-abri. Il est également beaucoup attendu d'elle durant la campagne de vaccination. Ce sont autant de missions supplémentaires. L'oratrice félicite l'association de remplir ces nombreuses missions avec uniquement 12 personnes et de livrer, dans le même temps, un tel rapport. Elle plaidera auprès du Collège réuni pour qu'il débloque des moyens afin de renforcer le personnel.

Mme Céline Fremault (cdH) rappelle à Mme Nagy que, sous la législature précédente, il fut adopté un dispositif permettant aux femmes victimes de violences, qui résident dans des centres d'hébergement d'urgence, de bénéficier d'une priorité pour un logement social. Ainsi, ce sont plus de 150 femmes qui ont trouvé un logement social assez rapidement, grâce à une très bonne collaboration des centres.

S'il est vrai que les AIS sont déjà sursollicitées dans le cadre du « *housing first* », ce nouveau dispositif apporte une autre manière de fonctionner. Il serait

peut-être intéressant de voir s'il a pu être amplifié en 2019.

En outre, d'un point de vue purement pragmatique, les systèmes qui fonctionnent en termes de réinsertion sont aussi ce qui permet de faire des ponts entre les différentes institutions.

La députée se dit très heureuse d'entendre M. Striano plaider pour la nécessité d'un recueil de données qui faciliterait le travail des équipes.

Enfin, elle aborde la thématique du logement. Les intervenants considèrent-ils que Bruss'Help interagit suffisamment avec les différentes institutions de logement ? En effet, le sans-abrisme et le logement sont des matières intrinsèquement liées. Où en sont les travaux croisés entre les différents cabinets ? Existe-t-il un groupe de travail sur le sujet ?

M. Pepijn Kennis (Agora) souhaite poser une question sur l'évolution du dispositif « *housing first* ». Quels sont les solutions que Bruss'Help propose pour harmoniser la politique en matière de logement social et d'agences immobilières sociales avec les solutions structurelles tel que « *housing first* » ?

En outre, les associations développant des projets « *housing first* » sont souvent en concurrence pour les mêmes logements, qui sont insuffisants. Qu'est-il possible de faire, au niveau politique, pour changer cette réalité ? Le pouvoir exécutif bruxellois fait-il déjà le maximum ?

M. Pierre Verbeeren explique, au sujet de l'anticipation de la fin de la crise, que le secteur et les représentants du Collège réuni ont décidé d'établir un plan directeur pour la sortie du sans-abrisme, où seraient définis les rôles et les missions de chaque acteur. Bruss'Help en a entamé la rédaction.

Bruss'Help ne dispose pas de chiffres exacts sur le statut de séjour des migrants mais seulement d'estimations fondées sur les taux de fréquentation du New Samusocial, de Médecins du Monde ou des consultations médicales.

La compétence de Bruss'Help en matière de captation de logements est en cours de construction avec les acteurs existants. Il ne s'agit pas de se substituer à ces derniers mais, notamment, de mobiliser la neutralité de l'association, en tant que service public, pour sécuriser les propriétaires des logements afin qu'ils les mettent au service de la lutte contre le sans-abrisme.

Si le « *housing first* » plafonne malgré l'augmentation des moyens, c'est par manque de logements disponibles. Les acteurs, comme il a été dit, sont

prêts à accompagner beaucoup plus de personnes. Les efforts des sociétés de logement social et des agences immobilières sociales sont à saluer, mais il devrait être possible d'aller plus loin encore.

Les solutions de relogement précaire – dans les logements vides ou les bureaux inoccupés, par exemple – permettent seulement de passer de la catégorie « sans-abri » à la catégorie « mal logé » et ne sont donc pas à prôner, hormis pour les migrants et, singulièrement, les enfants. En effet, leur place n'est pas dans les structures d'hébergement d'urgence – au sein desquelles aucune aide autre que l'aide médicale urgente n'est permise. Ils devraient bénéficier de tous les droits que leur confère la qualité d'être humain, mais il s'agit d'un autre débat.

Le « changement de paradigme » consistant à renverser le rapport entre l'aide urgente et l'aide structurelle ne sera possible qu'en allant chercher les solutions structurelles en dehors du secteur du sans-abrisme : dans la politique migratoire, dans les mesures entourant la sortie des hôpitaux psychiatriques ou la sortie de prison, etc. Ce sont tous les acteurs concernés qu'il convient de mettre autour de la table.

L'internalisation de la mission de « *dispatching* » confiée à Bruss'Help est en cours mais cela prend du temps, vu la jeunesse et les moyens de l'association. Cette mission ne couvre d'ailleurs pas seulement l'orientation vers les dispositifs d'urgence, mais également l'attribution des logements captés.

En ce qui concerne la prévention, outre les migrants, les femmes et les enfants, déjà évoqués, il est important de citer le troisième pilier du plan directeur : le travail avec l'ensemble des acteurs externes au secteur du sans-abrisme – santé, santé mentale, aide à la jeunesse, politique carcérale, CPAS, etc.

La problématique des migrants intra-européens requerrait une approche spécifique.

Enfin, la priorité dont bénéficie les femmes victimes de violences intrafamiliales pour l'accès au logement social est une des solutions utilisées pour résoudre certaines situations, mais ne concerne à l'heure actuelle que très peu de cas.

M. François Bertrand expose que l'association se consacre encore, pour l'instant, à la gestion de la crise sanitaire. Toutefois, la mission d'insertion et d'orientation vers les solutions structurelles est en cours de déploiement et des partenariats sont progressivement noués avec les sociétés de logement social, les agences immobilières sociales, la Régie foncière et des parcs de logements spécifiques.

En exécution du Plan de relance et de redéploiement, 36 logements ont déjà été créés et il est projeté d'en créer 238 d'ici le dernier trimestre. En ce qui concerne les seules agences immobilières sociales, l'objectif est d'atteindre, d'ici deux ans, 400 logements destinés aux personnes sans-abri. Dans le cadre des occupations de bâtiments, 240 personnes sont actuellement accompagnées.

Les projets « *housing first* » plafonnent, en effet, mais il est constaté une augmentation de près de 50 % par rapport à 2019. Cette massification de la captation de logement s'accompagne d'une ouverture à d'autres profils de bénéficiaires que ceux, très spécifiques, visés lors de la phase expérimentale.

S'agissant du « *dispatching* », le fait de se greffer sur le dispositif préexistant du New Samusocial a permis de dégager rapidement des résultats pendant la crise sanitaire et d'orienter efficacement les personnes – par exemple, vers les hôtels. Un travail est en cours auprès des différents acteurs de l'urgence et de l'insertion, qu'il s'agisse, entre autres, des travailleurs de rue ou des opérateurs « *housing first* », pour définir leurs attentes par rapport à cette mission de « *dispatching* ».

Pour ce qui est des CPAS, il souligne que, pendant la crise, les hôtels où les meilleurs résultats ont été observés en matière d'accès aux droits sociaux ou d'orientation vers des solutions durables sont ceux mis en place par les CPAS et les communes – qui se sont fortement mobilisés en Région bruxelloise en comparaison du reste du Royaume. Ainsi, deux tiers des CPAS bruxellois étaient en contact régulier avec Bruss'Help. Pour l'après-crise, les comités précités visent à pérenniser les bonnes relations nouées avec les dix-neuf CPAS et leur fédération.

M. Mauro Striano précise que les tranches d'âge ne sont enregistrées que pour la population mineure (0-3 ans, 4-12 ans et 13-17 ans).

Il confirme que les personnes hébergées par la Plateforme citoyenne ont bien été comptabilisées lors du dénombrement. Le malentendu probable sur ce point vient de la distinction faite entre les personnes sans-abri, d'une part, et les demandeurs d'asile pris en charge par Fedasil ainsi que les bénéficiaires de protection internationale pris en charge via les initiatives locales d'accueil ou les hébergements collectifs, d'autre part.

Comme l'a suggéré Mme Rochette, une pression auprès de la Commission européenne serait utile en vue de favoriser une interprétation uniforme de la situation des ressortissants de l'Union européenne en situation de sans-abrisme, qui n'est pas aussi cadrée

que celle des citoyens européens économiquement actifs.

5. Approbation du rapport

La commission a fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Farida TAHAR

Le Président,

David WEYTSMAN